

CENTRAKOR
JANZÉ
BAIN-DE-BRETAGNE

Piscines et accessoires

JANZÉ - Z.A. DE LA CHAUVIÈRE / BAIN-DE-BONE - Z.A. CHÂTEAU GAILLARD

Emmanuel Couet va quitter la politique



ENTRETIEN. Président de Rennes Métropole depuis 2014, maire de Saint-Jacques-de-la-Lande depuis 2007, le socialiste

Emmanuel Couet, va quitter la politique. À 50 ans, il se prépare à changer de vie. Il a réservé ses explications à Ouest-France.

Pages 4 et Rennes

Le Mans prêt à vibrer pendant 24 heures

Hier, les pilotes (ici, l'équipe de Fernando Alonso) ont défilé dans les rues du centre-ville du Mans pour la traditionnelle parade. Aujourd'hui, ils vont se lancer, à partir de 15 h, dans la plus célèbre course d'endurance automobile au monde.

En Sports



Maxime Fournier, Ouest-France

Ligue 1, Ligue 2 : le calendrier de la saison 2019-2020

En Sports

Ille-et-Vilaine

Près de Fougères : un mort et une blessée grave dans une sortie de route

Page 8

Des litres de sang dans une rivière près de Vitré

Page 9

La qualité de l'eau, défi européen

Les pays de l'Union européenne ont jusqu'à 2027 pour remettre en « bon état écologique » lacs, rivières et zones humides. Mais industriels et organisations agricoles multiplient les pressions pour faire réviser cette loi.



Marion Novotny, EPA

Page 2

Éolien marin : le ciel se dégage

Nouveau parc à Dunkerque, appels d'offres plus nombreux, contrat avec les Chantiers de l'Atlantique... Hier, à Saint-Nazaire, le ministre François de Rugy a fait plusieurs annonces autour des énergies marines renouvelables.



Francis Dubarry, Ouest-France

Page 3

Santana : « Je suis un chaman »

Révélu à Woodstock, le guitariste Carlos Santana n'a rien renié de ses valeurs hippies et assume les facettes les plus déroutantes de son mysticisme. Il vient de sortir un superbe album hommage aux musiques d'Afrique.



Marjorie Babin

En dernière page

Éditorial « Sauveteurs au grand cœur »

par Jeanne Emmanuelle Hutin

Ils sortent par tous les temps, bravant la force des éléments. Ils ont sauvé des vies par milliers. Mais cette fois, aux Sables-d'Olonne, ce fut le drame : « Il fallait y aller, ils y sont allés... Quoi qu'il arrive, se porter au secours des personnes qui sont en difficulté en mer, c'est la beauté de l'engagement des sauveteurs », expliquait Xavier de la Gorce, président de la Société nationale des sauveteurs en mer (SNSM).

L'engagement généreux des rescapés et des disparus a été honoré par le président de la République, Emmanuel Macron : « La Nation pleure trois de ses enfants morts en héros parce que le sens qu'ils avaient donné à leur existence était de sauver la vie des autres. Ils sont allés au bout de leur idéal en hommes d'honneur et de courage qu'ils étaient. » Ces paroles résonnaient face au prieuré Saint-Nicolas, près du Mémorial des Périls en mer qui surplombe l'océan.

Don de soi

Dressés contre l'oubli, tant de monuments fortifiés, de chapelles ou d'humbles abris jalonnent nos rivages. Ils élèvent les cœurs vers l'immensité comme pour puiser un peu de réconfort dans la lumière du Ciel. De ces lieux, jadis, espérant le retour des navires, on guettait les voiles blanches, le cœur battant. Mais le sel des flots et celui des larmes n'étaient jamais loin. Ils se mêlaient pour ceux dont on attendait en vain le retour. Aujourd'hui, ce même chagrin nous habite.

Mais aux sauveteurs disparus, nous devons l'hommage de la vie. Comme elle est belle et grande pour être ainsi donnée ! Quelle générosité de ces bénévoles : toujours

prêts, toujours joignables, toujours disponibles. Leur désintéressement montre aussi que la valeur de la vie est plus haute que tout, qu'elle ne peut faire l'objet d'aucun marchandage. Quel appel : « Ce n'est pas rien de risquer sa propre vie pour en sauver d'autres, expliquait le Père Vinet des Sables-d'Olonne (1), rappelant l'Évangile. Il n'est pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis. » (2)

Cet altruisme est le plus grand message qu'ils nous laissent. Il nous rappelle que nous sommes responsables les uns des autres. Il nous invite à considérer tous ceux qui veillent, prêts à nous porter secours : sauveteurs, pompiers volontaires, secouristes... C'est un appel à manifester notre solidarité aux familles et aux sauveteurs en mer dont il faut renouveler la flotte.

En donnant leur vie pour sauver un homme, ils nous apprennent qu'une vie humaine n'a pas de prix. Aussi la solidarité nationale doit s'étendre à ceux qui meurent en Méditerranée aujourd'hui, à ceux que les navires humanitaires au large peinent à secourir parce que des ports sont fermés. Alors nous serons dignes de ces « sauveteurs au grand cœur ».

(1) La Croix 13-6-19.
(2) St. Jean 15-13.

NEWVILL

RENNES, VILLEJEAN

LE PACK BIEN VIVRE

heredes
PROMOTION IMMOBILIERE

JOURNÉES PORTES OUVERTES
Venez visiter notre appartement Liméon

VENDREDI 14 JUIN,
de 10h à 18h30
SAMEDI 15 JUIN,
de 10h à 18h00

Rendez-vous sur place à l'angle des
Avenues Winston Churchill et Charles Leclerc

AVANTAGES FINANCIERS

- TVA 6.2%
- RENTABILITÉ
- RENTABILITÉ
- PRÊT À TAUX ZÉRO

LE PACK BIEN VIVRE (1)
Bénéficiez de 8 AN D'AVANTAGES OFFERTS D'UNE VALEUR DE 1000 € en partenariat avec les commerces, transports et loisirs de votre futur quartier

77 rue de l'Alma - Rennes
Métro Jacques Cartier
02 23 30 50 60
www.keredes.coop

- PROMOTION IMMOBILIERE
- SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ
- AGENCE IMMOBILIERE

IMPRIM'VERT®

0358 - 1506 - 1 10 €

3 782035 801100

L'Europe s'ouvre à davantage de bœuf américain

La Commission européenne a annoncé, hier, un accord avec Washington pour augmenter les importations de bœuf américain dans l'UE. Et ainsi réduire les tensions commerciales.

Après avoir dopé leurs exportations de soja et de gaz en direction du Vieux Continent, les Américains s'apprêtent à y vendre davantage de bœuf. Hier, la Commission européenne a annoncé un accord de principe avec Washington, réservant aux exportateurs américains une part de 35 000 tonnes (au bout de sept ans) de viande bovine sans hormone sur un contingent d'importation dans l'Union européenne de 45 000 tonnes.

Menaces de Trump

En vertu des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), il devait également être mis à la disposition des producteurs non américains. L'Australie et l'Uruguay, et plus récemment l'Argentine, ont régulièrement augmenté leurs exportations, ce qui a fait baisser la part américaine à 30 %.

Pour rétablir les intérêts de l'oncle Sam, Bruxelles devait obtenir le consentement des autres fournisseurs. L'Australie a accepté, à contrecoeur, l'ajustement. Les diplomates de l'UE ont déclaré que l'Argentine et l'Uruguay avaient également cédé. « Mais l'Europe pourrait lâcher du lest à ces pays, dans le cadre de



L'Europe réservera aux États-Unis une part de 35 000 tonnes de viande bovine. Ici, un parc d'engraissement, en Californie.

prochains accords commerciaux comme le Mercosur (Uruguay, Paraguay, Argentine, Brésil, NDLR) », souligne Baptiste Budzinski, de l'Institut de l'élevage (Idéal).

L'accord, bientôt proposé au Conseil de l'UE et au consentement du Parlement européen, vise surtout à désamorcer les tensions commer-

ciales transatlantiques, l'administration Trump menaçant d'imposer des droits de douane sur les voitures et l'agriculture restant un point de blocage. « La Commission a tenu ses promesses sur un sujet très important avec un partenaire commercial majeur, avec qui nous sommes engagés dans des discussions com-

merciales plus larges », se réjouit Phil Hogan, le commissaire européen à l'Agriculture. Mais la filière bovine française s'insurge contre Bruxelles qui « sacrifie une nouvelle fois le climat, la filière viande bovine et la santé des consommateurs au profit du commerce ».

Guillaume LE DU.

70 millions débloqués pour les urgences

L'enveloppe annoncée hier, par Agnès Buzyn, va essentiellement financer une « prime de risque » de 100 € mensuels.

Mesures d'urgences pour les urgences. Face à la montée de tension généralisée dans les services les plus exposés des hôpitaux, le gouvernement pouvait difficilement ne pas faire un geste.

Agnès Buzyn a beau répéter qu'il faut attaquer le mal des urgences à la racine, et que la loi santé en cours de vote apporte certaines solutions, celles-ci ne se feront pas sentir avant plusieurs années. « Au mieux dans cinq ans, plutôt dans dix ans », estimaient des médecins de l'AP-HP dans une tribune parue, hier matin, dans *Libération*.

La ministre de la Santé a donc promis 70 millions d'euros de mesures immédiates, après avoir rencontré les représentants des médecins, infirmiers et directeurs hospitaliers. La plus large part de ce montant (55 millions) servira, dès juillet, à généraliser et revaloriser une « prime de risque », fixée à 100 € net, pour tous les personnels non-médecins. Une prise en compte de « la situation particulière » des personnels des urgences, en butte à « des incivilités » voire des patients violents.

Les 15 millions restants doivent permettre aux services en tension de « renforcer leurs effectifs paramé-



Agnès Buzyn, ministre de la Santé.

caux pendant la période d'été ». « Quinze millions sur 600 services d'urgence, c'est une goutte d'eau », grognait Patrick Bourdillon, de la CGT santé. Alors que le collectif Inter-Urgences, qui mène la fondation, s'est lui aussi dit déçu. Selon ce collectif informel, la grève touchait hier 106 services.

Par ailleurs, la mission de refondation des services d'urgence, annoncée la semaine dernière, a tenu sa première réunion dès hier. Elle doit rendre son rapport en novembre. D'ici là, l'été pourrait être chaud.

Philippe RICHARD.

PMA : la délicate question de la filiation

Avec l'extension de la PMA à toutes les femmes, se pose la question de la filiation. Interview de M^e Thuegaz.

Trois questions à...



M^e Aurélie Thuegaz, avocate au barreau de Paris, chargée d'enseignement en droit de famille et successions.

Quel est le droit actuel en matière de filiation pour les couples hétérosexuels qui ont recours à la PMA ?

Pour un tel couple, s'il est marié, la femme qui accouche est évidemment la mère. Et le père bénéficie de la présomption de paternité. Si le couple n'est pas marié, le père doit procéder à une reconnaissance de l'enfant devant l'officier d'état civil. Le Code civil prévoit juste que cette filiation, plus fragile du fait de l'absence de caractère biologique, ne puisse pas être contestée : ni par le père qui a consenti la PMA, ni par le donneur, ni par un tiers.

Avec l'extension de la PMA aux couples de femmes, quelles solutions sont envisagées ?

Première option : établir un régime de filiation commun à l'ensemble des couples qui auront recours à la PMA (hétérosexuels et de femmes). Ceux-ci rédigeraient une déclaration commune anticipée (au moment où le projet de PMA se concrétise) devant un juge ou un notaire, qui serait ensuite transmise à l'officier d'état civil au moment de la déclaration de naissance. La filiation des deux membres du couple serait ainsi établie simultanément. C'est l'option privilégiée par le Haut conseil à l'égalité.

L'autre option ?

Créer un régime réservé aux seuls couples de femmes et aux femmes seules, selon le même processus. Mais cette option crée une rupture d'égalité avec les couples hétérosexuels.

Autre difficulté : faut-il faire apparaître la déclaration commune anticipée dans l'acte de naissance (comme c'est le cas pour les autres modes de filiation, NDLR) et ainsi y faire figurer que l'enfant est né d'une PMA ? La solution est peut-être de ne pas le faire figurer du tout...

Recueilli par Pierrick BAUDAIS.

Sport : « La référence, c'est toujours le masculin »

La Coupe du monde de football enregistre un succès d'audience et de fréquentation. Pour autant, le sport féminin n'est toujours pas l'égal du sport masculin.

Entretien



Fanny Bugnon, maîtresse de conférences en histoire et études de genre, à l'université de Rennes 2.

En quoi le sport reste-t-il un espace de non-mixité ?

Le monde du sport est le reflet de l'état des rapports sociaux, basé sur un principe culturel de différence et de hiérarchie entre les hommes et les femmes. Dans le sport, dès l'adolescence, on sépare les filles des garçons pour des motifs de puberté. Et on estime que la référence, c'est toujours le masculin. On parle d'ailleurs de la Coupe du monde « féminine »,

comme si la Coupe du monde tout court était masculine. C'est un modèle conçu par et pour les hommes.

Le sport transmet pourtant des valeurs universelles...

Il y a un paradoxe entre les valeurs humanistes et de fair-play que transmet le sport, et l'expression de la violence, du sexisme, du racisme et de l'homophobie qui peuvent y régner. Ces dernières années, la tolérance envers ces comportements a heureusement diminué. On rend aussi davantage compte des inégalités de rémunérations entre les sportifs et les sportives professionnelles.

Les femmes pratiquent-elles plus facilement des sports dits masculins ?

La sociologue Christine Menneson a étudié les pratiques sportives des adolescents. Elle relève que les

filles qui font du foot viennent plus d'un milieu populaire. Cela leur permet d'échapper au contrôle des hommes. À l'inverse, les garçons qui pratiquent la danse, viennent souvent de classes sociales plus favorisées, avec une conception parentale de la virilité plus ouverte. Le film *Billy Elliot* est un bon exemple : pourquoi les petits garçons issus de milieux populaires ne pourraient-ils pas faire de danse ? C'est un relent d'homophobie.

Moins d'une femme sur deux pratique une activité sportive. Comment l'expliquer ?

Les femmes y sont moins encouragées que les hommes. Les collectifs financés de city-stades très majoritairement utilisés par les garçons. Ils font du sport dans l'espace public, y sont visibles tandis que les filles sont souvent spectatrices.

Adulte, il faut du temps pour faire du sport. Les femmes en ont moins, assumant souvent une double journée. Et quand elles pratiquent le yoga on leur dit : « Ah bon, c'est du sport ? »

La Coupe du monde féminine est bien médiatisée. Les comportements évoluent-ils ?

Une étude a été menée sur la couverture du football dans la presse, en 2017 : dans *L'Équipe*, les pages consacrées au foot étaient à 98 % masculines. Cette Coupe du monde est cependant l'occasion de donner de la visibilité à la pratique sportive féminine, particulièrement si l'équipe de France fait de bonnes performances. Cela permettra aussi aux petites filles d'avoir des modèles, leur donnant envie de rejoindre les terrains de sport.

Recueilli par Virginie ENÉE.

Le regard de Chaunu

Point de vue

Il se passe de belles choses dans nos campagnes



Mélanie Auffret, réalisatrice du film *Roxane*.

« Tout commence sur les terres bretonnes, à Corlay, dans les Côtes-d'Armor. Fille de la région et petite-fille d'agriculteurs, j'ai eu la chance de connaître le monde de la ferme et l'univers paysan.

J'ai toujours été fascinée par la passion qui anime les agriculteurs. Je me suis inspirée de cela pour mon court-métrage, *Sois heureuse ma poule*, tourné en 2016, avec des paysans locaux. Jamais je n'aurais pensé que ce petit film changerait ma vie et qu'un jour il serait adapté sur grand écran.

Mais pour raconter cette nouvelle histoire, il me fallait de la matière... Je retourne alors sur mes terres et je reçois lors de la traite la confiance d'un paysan. Ce dernier a récupéré l'exploitation familiale à 16 ans et, pour lui, sa ferme c'est toute sa vie. Sur le tard, il va faire une rencontre

insolite, celle des grands auteurs et de la poésie. Ce coup de foudre pour les mots lui donne envie de les dire, de les récrire mais son travail et sa timidité l'empêchent de se lancer dans une activité théâtrale.

Solidaires des producteurs

Il va alors se trouver un public : ses vaches ! Il en est persuadé, la poésie les rend heureuses et avec elles, il n'y a pas de jugement... On peut le dire, la réalité dépasse la fiction et montre toute la passion d'un paysan pour ses bêtes et son exploitation.

Dans agriculture, il y a culture. Dans *Roxane*, Edmond Rostand traverse le temps et les champs bretons.

L'heure de la récitation pour ses gallinacées, c'est le moment de la récréation, un vrai secret de fabrication. Toutes les poules font fous.

Cette anecdote est à l'image des agriculteurs. Le bonheur de leurs bêtes, c'est primordial. C'est beaucoup plus que leur gagne-pain, c'est une partie de leur vie. La masse de travail et les contraintes que cela demande, seul un passionné peut le faire.

Il est évident que les temps sont durs et que la réalité est difficile... Mais n'oublions pas qu'il se passe

de belles choses dans nos campagnes.

Nous aurons toujours besoin de nos agriculteurs pour remplir nos assiettes. Espérons que la période de transition vers laquelle nous nous dirigeons soit synonyme de proximité. En tant que consommateurs, nous devons être solidaires et nous rapprocher plus que jamais de nos producteurs.

Alors, passons l'entracte,

dépassons notre trac et montrons que nos campagnes sont verdoyantes et ensoleillées d'espoir. >>>

Lire également sur ouest-france.fr : « La peur, bonne conseillère en Europe », par Jean-François Bouthors. « Face à l'urgence, se réconcilier », par Michel Urvoxy. « Quelle place pour l'écrit dans l'usage d'Internet ? », par Dominique Pasquier.



PMA : la délicate question de la filiation

Avec l'extension de la PMA à toutes les femmes, se pose la question de la filiation. Interview de M^e Thuegaz.

Trois questions à...



M^e Aurélie Thuegaz,

avocate au barreau de Paris, chargée d'enseignement en droit de famille et successions.

Quel est le droit actuel en matière de filiation pour les couples hétérosexuels qui ont recours à la PMA ?

Pour un tel couple, s'il est marié, la femme qui accouche est évidemment la mère. Et le père bénéficie de la présomption de paternité. Si le couple n'est pas marié, le père doit procéder à une reconnaissance de l'enfant devant l'officier d'état civil. Le Code civil prévoit juste que cette filiation, plus fragile du fait de l'absence de caractère biologique, ne puisse pas être contestée : ni par le père qui a consenti la PMA, ni par le donneur, ni par un tiers.

Avec l'extension de la PMA aux couples de femmes, quelles solutions sont envisagées ?

Première option : établir un régime de filiation commun à l'ensemble des couples qui auront recours à la PMA (hétérosexuels et de femmes). Ceux-ci rédigerait une déclaration commune anticipée (au moment où le projet de PMA se concrétise) devant un juge ou un notaire, qui serait ensuite transmise à l'officier d'état civil au moment de la déclaration de naissance. La filiation des deux membres du couple serait ainsi établie simultanément. C'est l'option privilégiée par le Haut conseil à l'égalité.

L'autre option ?

Créer un régime réservé aux seuls couples de femmes et aux femmes seules, selon le même processus. Mais cette option crée une rupture d'égalité avec les couples hétérosexuels.

Autre difficulté : faut-il faire apparaître la déclaration commune anticipée dans l'acte de naissance (comme c'est le cas pour les autres modes de filiation, NDLR) et ainsi y faire figurer que l'enfant est né d'une PMA ? La solution est peut-être de ne pas le faire figurer du tout...

Recueilli par
Pierrick BAUDAIS.